



Succession qui dure depuis presque 10 ans

Par **Sydneey**, le **04/09/2015 à 12:25**

BONJOUR rnJ'ai hérité d'un bien - ma sœur de tout le reste. 2 testaments m'ont donnée 1 maison (que j'avais refusée en 1996. 1 phrase voulue dans testaments a tout bloqué. J'ai pris un grand Avocat. Le délibéré traine : fausses attestations faites. Ma fratrie ment. Pourtant c'est moi qui subis. Je suis très fatiguée sincèrement. Votre avis : cela va-t-il durer encore longtemps?rn**MERCI**

Par **amajuris**, le **04/09/2015 à 13:48**

bonjour,rntant que les héritiers ne sont pas d'accord, cela peut durer des dizaines d'années.rnen l'absence d'accord, vous devez saisir un juge pour trancher le litige, procédure qui peut également durer des années.rnle bon sens recommande de trouver un accord amiable.rnsalutations

Par **Sydneey**, le **05/09/2015 à 15:24**

Bonjour, L'affaire est en justice (pas de mon vouloir). " coïncidence" j'ai reçu un mail qui m'annonce l'envoi du jugement (je pense en semaine prochaine). Accord il n'y aura pas (ma sœur ne veut rien savoir et veut tout). Je suis vraiment très choquée de savoir que cela durerait encore? Je ne comprends plus rien à la justice dans ce cas (sans la critiquer aucunement). Ma sœur ment à 100% et moi non - la justice a des preuves de ma bonne foi. Je ne supporte plus ce non respect de moi. Cette succession m'aura usée (co eur) à vous relire cela trainerait encore. salutations

Par **amajuris**, le **05/09/2015 à 15:28**

il faut demander des éclaircissements à votre avocat.

Par **Sydneey**, le **05/09/2015 à 16:36**

Bonsoir rnJ'ai confiance en mes AVOCATS, mais j'aurais eu besoin de parler ici d'un sujet " et débile et délicat" : une succession qui perdure injustement. J'ai compris que cela n'est pas possibleAutre chose : mon 1er message avait été transformé??? rnJe n'ai pas écrit bonjour marque de politesse, ni n'ai mis de smilles (j'ai horreur de ça)rnJ'ai donc effacé. J'ai compris qu'il ne serait pas possible de parler ici. Je suppose qu'il vous est interdit d'entrer dans le vif d'un tel sujet. Car je suis tout sauf niaise. Bonsoir

Par **amajuris**, le **05/09/2015 à 17:37**

lorsqu'on pose une question, il est recommandé de dire bonjour et merci, c'est une marque de politesse.rnMais ce n'est pas moi qui ait modifié votre message.rnen général, en l'absence de bonjour et merci dans la question, je m'abstiens de répondre.rnpour vous rassurer, les bénévoles ne sont pas bâillonnés et nous sommes libres de répondre ce que nous pensons dans le respect des règles de politesse et votre question relative à une succession est un sujet qui revient très souvent et qui n'a rien de particulièrement sensible.